

0. INTRODUCTION

La linguistique est une jeune **discipline** : elle est pratiquement née à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e. Cela ne veut cependant pas dire que le langage n'a pas été étudié auparavant; au contraire; il l'a beaucoup été : d'une part, par la philosophie ou la grammaire philosophique, de la philosophie antique à la philosophie moderne et contemporaine en passant par la philosophie médiévale (scolastique ou non) et par la philosophie classique, d'autre part, par la logique, que celle-ci soit une sémantique, une syntaxe ou une pragmatique. Ce qui préoccupe et occupe -- pour simplifier- la logique et, plus tard, la philosophie (analytique) du langage, c'est d'abord et avant tout le problème de la vérité, de la vérité entendue comme adéquation du mot à la chose ; de la proposition au fait ou de l'énoncé à la réalité ; c'est-à-dire que le référent, ce à quoi l'on se réfère ou ce à quoi l'on renvoie, y est un objet privilégié. Mais, nulle part, la question -- la mise en question, voire la remise en question -- de la vérité comme rectitude ou comme certitude n'est vraiment soulevée.

Par ailleurs, les langues naturelles ont depuis longtemps été l'objet d'étude de la philologie et de la grammaire comparée. La philologie et la grammaire comparée peuvent être considérées comme étant une sorte de **pré-** ou de **proto-linguistique** ; mais dans la comparaison d'un maximum de langues, elles ne sont pourtant pas arrivées à proposer un *concept* scientifique de langue. Généralement aussi, le vocabulaire -- souvent limité à l'étymologie ou à la terminologie -- y a le dessus sur la grammaire et une grammaire du mot, sur une grammaire de la phrase.

Ce qui distingue la **linguistique**, de la philosophie et de la logique d'une part, de la philologie et de la grammaire comparée d'autre part, c'est qu'elle propose un concept scientifique de langue ; ce qui l'amène à rompre autant avec le sémantisme et le logicisme du référent qu'avec le phonétisme et le

comparatisme du signe (surtout écrit). La naissance de la linguistique correspond, même si elle n'y est pas réductible, à la rupture entre la phonétique et la phonologie : (phonétique -----> sons des langues ; phonologie ----->phonèmes de la langue)

En même temps, la linguistique est l'évolution scientifique de la **grammaire** ; évolution qui ne va pas sans un certain rejet de l'histoire et donc une rupture avec la philologie et la stylistique qui en dépend. Pour la linguistique scientifique, la **langue** se distingue du langage et du discours ; elle est un système de règles et de lois grammaticales ou de contraintes ; c'est une structure schématique rendant possible le **discours** et rendu possible par le **langage**, par la faculté de langage. La langue, c'est ce qu'il y a de commun à un maximum de discours ; c'est le *schéma* de différents usages ; ce schéma est d'abord une **forme**. Les éléments de la langue n'ont de valeur que par leur identité ; la pertinence leur vient de la différence qu'il y a entre leurs traits. En outre, le **système** qu'est la langue est **synchronique** : c'est un certain nombre d'éléments caractéristiques d'un espace et d'un temps précis ; il n'est pas **diachronique**, soumis à la genèse ou à l'histoire de cette prise de parole qu'est le discours.

L'**objet** de la linguistique sera donc défini comme étant l'étude du langage à travers les langues naturelles, dont l'une des principales caractéristiques est qu'elles sont parlées, c'est-à-dire articulées. Toute langue naturelle peut être envisagée comme langue ou comme discours, comme signification ou comme communication ; mais ce qui caractérise le langage humain, c'est qu'il n'y a pas de communication sans signification, pas de discours sans langue. De là, peuvent être distinguées les diverses composantes de la linguistique. La grammaire est le tronc, sinon les racines, de la linguistique.

1. DE LA GRAMMAIRE A LA LINGUISTIQUE

1.1. Une discipline ancienne

a. Les débuts

• **Il est très difficile d'assigner un commencement à la science linguistique**, car tout dépend du caractère que l'on juge le plus important pour définir la scientificité d'un savoir. Une chose est sûre, la réflexion grammaticale est venue après l'invention de l'écriture, qui a permis de déployer la parole dans l'espace, de constituer des listes, des tableaux, etc. ; d'ailleurs, le terme grammaire vient du grec « gramma », qui désigne la « lettre », le caractère écrit.

• **Chez les Akkadiens** au II^e millénaire avant J.C. on trouve déjà la trace d'un enseignement grammatical de la langue sumérienne, mais la réflexion linguistique rigoureuse la plus ancienne est probablement celle des grammairiens indiens (en particulier Panini, au V^e siècle avant J.C), qui ont analysé le sanskrit pour assurer la stabilité des textes sacrés du Vêda. Dans la culture occidentale l'étude du langage est surtout tributaire des Grecs, qui ont essayé d'analyser leur langue hors de tout cadre mythique ou religieux. (texte homérique).

b. L'antiquité grecque

• L'avènement de la démocratie grecque (fin du VI^e siècle avant J.C) a fait passer au premier plan le souci de la persuasion politique, rendant nécessaire l'apparition de techniciens de la parole, les Sophistes (V^e siècle avant J.C). maîtres en rhétorique, désireux de fournir à leurs élèves les moyens de maîtriser la parole, ils ont considéré la langage comme un institument qu'il fallait analyser pour en inventorier les ressources. Ce courant aboutit à la Rhétorique d'Aristote (384-322 avant J.C), qui exerça une influence considérable pendant plus de deux millénaires.

• A côté de cette approche, qui voit dans le langage un moyen d'agir sur autrui, se développe dans l'ombre de la philosophie une réflexion logique qui tente d'articuler langage et vérité, de mettre en relation la structure du langage et celle

des propositions par lesquelles l'esprit énonce des jugements vrais ou faux sur le monde. On insiste alors sur la complémentarité fondamentale entre « sujet » et « prédicat », dont l'association définit la proposition. S'ouvre ainsi la voie pour une théorie des « parties du discours » (nom, verbe, adjectif...).

- Plus tardivement s'est dégagée une approche proprement grammaticale, en particulier avec les grammairiens d'Alexandrie. Denys de Thrace (170-90 avant J.C) écrit la première grammaire systématique de grec, où sont distinguées les parties du discours (article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction), encore en usage aujourd'hui. Mais il ne faut pas commettre d'anachronisme : chez ces Alexandrins l'intérêt pour la langue est inséparable d'une préoccupation philologique, celle de rendre plus compréhensibles les textes littéraires prestigieux (les œuvres d'Homère surtout), dont la langue était très éloignée de grec des II^e et III^e siècles. Il s'agissait d'étudier la langue « pure », celle des grands écrivains ; Denys de Thrace définissait ainsi la grammaire comme la « connaissance de l'usage des poètes et des prosateurs ».

c. **Chez les Arabes**, au VIII^{ème} siècle, c'est le recensement du Coran et l'établissement de son texte qui déclenchent l'apparition des premiers écrits de lexicologie et de grammaire. Il s'ensuit un mouvement de composition d'ouvrages d'exégèse, de lexicologie, de lexicographie et de grammaire qui a duré des siècles donnant naissance à diverses écoles dont les plus importantes sont celles de Bassora et Koufa.

1.2. Grammaire traditionnelle et linguistique

Les Alexandrins, par bien des aspects, apparaissent comme les ancêtres de la grammaire scolaire traditionnelle occidentale qui s'intéressait essentiellement aux œuvres littéraires prestigieuses. La linguistique, elle, ne doit pas être considérée comme un simple prolongement, à un niveau plus élevé, de la grammaire des lycées et collèges ; elle s'en distingue par quelques traits :

a. Elle est descriptive

La linguistique vise à décrire les faits de langue sans porter sur eux de jugement de valeur. Comme la biologie ou la psychologie, elle se veut une science empirique, dont les données sont constituées de ce qui se dit effectivement dans une communauté linguistique. La grammaire scolaire, elle, est normative : elle doit enseigner l'usage correct de la langue et s'efforce d'y rendre conformes les productions écrites et orales des élèves.

b. Elle donne la primauté à l'oral

Pour le linguiste, c'est avant tout l'oral qui constitue la réalité d'une langue, tandis que la grammaire scolaire privilégie la littérature, et plus largement l'écrit.

c. Elle ne privilégie aucune langue

La grammaire scolaire est attachée à une langue particulière : le grammairien entretient un rapport personnel avec sa langue. Le linguiste, au contraire, n'est pas l'homme d'une langue particulière mais du langage. Quand il étudie sa langue maternelle, il doit s'efforcer de l'appréhender comme une langue étrangère.

Dans ces conditions, on comprend qu'en général les linguistes refusent de se dire « grammairiens ». Quand ils utilisent le terme « grammaire », ils lui confèrent un sens distinct. Pour eux, la grammaire désigne en effet un modèle, au sens scientifique du terme, de la langue. Une grammaire du français sera donc un modèle partiellement ou totalement formalisé des règles de fonctionnement de la langue française. « Grammaire » s'emploie également pour des ensembles restreints de phénomènes linguistiques : « grammaire des appositions », « grammaire de la phrase », etc.

2. Langage humain et langage animal

2.1. Le langage humain

Les fonctions propres au langage humain tiennent de caractéristiques qui lui sont particulières et qui le définissent. On avance, en général, comme essentielles quatre propriétés.

- 1- La double articulation
- 2- Le marquage de la subjectivité
- 3- La créativité.
- 4- La fonction métalinguistique.

1- La double articulation

Selon la définition du langage (de la langue) proposé par A. Martinet, il ya deux décompositions possibles :

- 1- En sons élémentaires ;
 - 2- Sur la base d'une analyse de la signification du mot.
- 1^{ère} = mots / morphèmes.
- 2^{ème} = phonèmes.

2- le marquage de la subjectivité

Selon Ch. Bally, l'énoncé est « la forme la plus simple de la communication humaine » Il est constitué de deux composants :

- **Dictum** : représentation du monde.
- **Modus** : évaluation modale du sujet pensant / parlant.

La subjectivité est marquée ainsi par :

- **les déictiques** (Benveniste) :
 - ✓ Pronoms **personnels** = je / tu.
 - ✓ Coordonnées **spatiales** = ici /là.
 - ✓ Coordonnées temporelles = maintenant / hier.
- Et **par les modalités = logiques et axiologiques.**

3- La créativité :

Tout être humain est capable de produire des phrases qu'il n'a jamais entendues.

4- La fonction métalinguistique :

Selon Jakobson « La faculté de parler une langue donnée implique celle de parler cette langue » (1963 : 81). Les grammaires et les dictionnaires font partie des discours métalinguistiques.

NB : Hockett a proposé une liste de 16 traits dont la conjonction caractériserait les langues humaines par rapport à tout autre système de communication, animaux ou artificiels.

2.2. Le langage animal

Le problème moderne du langage animal a été ouvert par le dualisme cartésien séparant radicalement l'âme du corps humain. Selon Descartes, le corps humain et les bêtes qui n'ont pas d'âme ; ce sont des machines mécaniques.

Si le langage est le propre de l'homme, les machines ne peuvent parler.

NB : la position cartésienne pouvait être réfutée de deux façons :

- 1. Construire des machines parlantes.**
- 2. Montrer que les bêtes disposent d'une forme de langage leur permet de communiquer leurs sentiments**

Ces deux programmes de recherche ont été poursuivis dès le XVIII^{ème}. Concernant le langage animal, la question-projet est comme suit :

Les organismes vivants émettent des signaux : c'est-à-dire accomplissent des actes par lesquels ils déclenchent un certain type de comportement dans un autre organisme (extérieur au leur), si on arrive à isoler ces signaux, comprendre leur message, les émettre artificiellement en obtenant la même réponse, alors il y a un véritable système de communication entre ces organismes vivants.

C'est à ce type de résultat que **Karl Von Frish est parvenu avec les abeilles**. Il a démontré que des abeilles exploratrices étaient capables de transmettre à d'autres abeilles, par la forme de leur danse et son inclinaison par rapport au soleil, la position d'un champ de fleurs qu'elles avaient repéré préalablement.

NB : Apparition d'une nouvelle discipline : la Zoosémiotique (criquets dauphins, chimpanzés...)

NB : Aujourd'hui il ne fait aucun doute que les animaux disposent de systèmes de communication symbolique. Tantôt ils sont analogiques, tantôt digitaux.

- Ils utilisent des codes analogiques : le signal est continu et a un rapport motivé (iconique) à ce qu'il signifie.
- Ils utilisent des codes digitaux : le signal est discret et arbitraire.

NB : la question de fond est celle du rapport de ces systèmes avec le langage humain ?

Benveniste (*Problèmes...* 1952 : T1 Ch. 5 « communication animale et langage humain ») reconnaît que « le fait remarquable est d'abord qu'elles [abeilles] manifestent une aptitude à symboliser : il y a bien correspondance 'conventionnelle' entre leur comportement et la donnée qu'il traduit ». **Mais, pour lui, ce système diffère radicalement d'un véritable langage (humain) par plusieurs traits : (outre la différence physique) :**

- 1) **L'absence de dialogue entre émettrice et réceptrices ;**
- 2) **L'impossibilité pour une abeille de construire un message à partir d'un autre message (celui d'une autre abeille) ;**
- 3) **le contenu des messages est toujours du même type (transmissions des coordonnées spatiales d'un champ de fleurs) ;**
- 4) **La non analysabilité du message en unités constituantes.**

NB : Sa conclusion : le système de communication des abeilles n'est pas un langage mais " un code de signaux".

D'autres chercheurs ont utilisé les 16 traits distinctifs de Hockett comme grille pour comparer divers systèmes de communication avec le langage humain (Cf. Corrèze 1980 *les communications non verbales*). De sa générosité excessive avec ces systèmes animaux, **il ressort que la réflexivité est le trait absolument absent des systèmes de communication animale.**

Certains chercheurs (Anglos – saxons) ont délaissé cette voie qui consiste à inventorier et décrire les systèmes de communication animale, et se sont tournés vers une autre voie qui consiste à explorer les capacités des grands signes anthropoïdes (surtout des chimpanzés, parfois des gorilles : Washoe, Sarah, Lana, Nim, Koko) à apprendre une forme de langage qui serait, pour l'essentiel, équivalent à une langue humaine (discret, arbitraire et articulé) :

- **Soit une langue à base visuelle** : Figues de formes et de couleurs variées.
- **Soit le langage des signes des sourds-muets américain (ASL).**

La conclusion est la même que celle apportée par la zoosémiotique : **les animaux possèdent une véritable aptitude à manipuler des systèmes symboliques.**

Cependant **diverses critiques ont été faites :**

1) 1^{ère} critique conteste radicalement la signification des performances obtenues par les signes en situation d'apprentissage, sur la base de ce que l'on appelle en psychologie animale « l'objection du malin Hans ».

Au début du 20^{ème} siècle, un cheval nommé **Hans** semblait avoir des aptitudes intellectuelles fabuleuses lui permettant de comprendre des questions et d'y répondre correctement en frappant du sabot selon un code convenu. **Le psychologue allemand Oskar Pfungst réussit, après une longue enquête, à montrer que le cheval**

réagissait en fait non pas au contenu des questions, mais à des gestes imperceptibles et involontaires de son interlocuteur.

Ainsi H. Terrace, qui a comparé les prouesses linguistiques de son jeune chimpanzé Nim avec celles d'un enfant, a fini par reconnaître que beaucoup de “ constructions ” linguistiques de Nim, qui il avait crues spontanées, étaient en fait des réactions à des gestes inconscients, même à peine ébauchés, de l'expérimentateur : **(l'attribution du sens est le fait de l'observateur humain, non de l'émetteur animal).**

2) La 2 ème critique, faite par des linguistes et des psycholinguistes :

- **Est l'incapacité de Koko de mentir (mais les singes sont capables de dissimulation).**
- **Incapacité à tirer partie de l'ordre des mots et de produire des structures hiérarchisées (mais il y a un contre-exemple : Sarah, Washoe).**

NB : La seule véritable objection à ces expériences linguistiques sur les singes n'est pas “ technique ” mais analytique. Elle ne peut procéder que d'une attitude théorique holiste consistant à soutenir **que le langage humain est un tout irréductible à la somme des propriétés qui sont supposés le caractériser :**

- **Si les singes ont effectivement des aptitudes leur permettant d'acquérir, sous l'effet de l'apprentissage, une certaine maîtrise du langage, pourquoi ils n'ont pas spontanément développé son usage ?**
- **De Prémack répond en invoquant l'absence de condition de motivation.**

Pour ce faire, de Prémack établit une comparaison avec l'usage des outils :

Chez les singes, la même espèce, tantôt utilise des outils et des techniques de chasse concertés, tantôt les ignore complètement, et ce en fonction de l'environnement naturel qui suscite au non des motivations suffisante à cette fin.

NB : mais de Prémack ne va pas plus loin ; car : pourquoi cette motivation ne naît pas dans des familles ayant bénéficié d'un apprentissage en milieu humain ?

On n'a jamais observé de passage à un apprentissage intra spécifique : Washoe n'a jamais enseigné l'ASL à ses petits. Car le déficit est sans doute plus complexe qu'un simple manque de motivation.

NB : car le parallélisme entre usage d'une forme de langage et usage d'une forme d'outillage est bien plus profond que de Prémack ne semble s'en douter d'où l'intérêt des travaux du préhistorien André Leroi-Gourhan (1964-1965)

Il a insisté sur les liaisons neurologiques qui unissent les deux types d'activité : « chez les primates, les organes faciaux et les organes manuels entretiennent les uns et les autres un égal degré d'action technique. Le singe travaille avec ses lèvres, ses dents, sa langue et ses mains, comme l'homme actuel parle avec ses lèvres, ses dents, sa langue et gesticule à l'écrit avec ses mains. Mais à cela s'ajoute le fait que l'homme fabrique aussi avec les mêmes organes et une sorte de balancement s »est produit entre les fonctions : avant l'écriture, la main intervient surtout dans la fabrication, la face surtout dans le langage ; après l'écriture, l'équilibre se rétablit » (1965- p162).

« Ce qui caractérise, chez les grands singes 'le langage ' et 'la technique'', c'est leur apparition spontanée sous l'effet d'un stimulus extérieur et leur abandon non moins spontané si la situation matérielle qui les déclenche cesse ou ne se manifeste pas, la fabrication ou l'usage du biface relève d'un mécanisme très différent, puisque les opérations de fabrication, qui précisent à l'occasion l'usage et l'outil, persiste en vue d'actions ultérieures. La différence entre le signal et le mot n'est pas d'un autre caractère, la permanence du concept est de nature différente mais comparable à celle de l'outil ».

Pour Leroi-Gourhan : évolution biologique, progrès technique et évolution de la fonction symbolique se conditionnent.

Le langage ne peut être appréhendé indépendamment de ses déterminations biologiques, sociales, et historiques : il y a là un problème philosophique de fond.

Il n'y a certes pas une seule propriété qui puisse différencier de façon décisive le langage humain et les formes de communication animale. C'est par la somme de propriétés qui ne sont vraisemblablement pas particulières à l'homme que le langage humain est unique.

Cette combinaison est le fruit d'une évolution qui n'est pas seulement biologique. Le comportement linguistique des humains n'est pas indépendant de l'ensemble de leur comportement et des relations complexes qu'ils ont entre eux et à leur environnement. Le problème touche également la question de l'autonomie de la linguistique, conçue comme la discipline ultime qui a pour tâche de représenter la structure (abstraite) d'une langue en soi et pour soi. Si la linguistique est l'étude de cette structure abstraite, elle doit produire des résultats intéressants concernant la nature du langage humain. C'est la tâche à laquelle se sont attelés les linguistiques modernes depuis Saussure jusqu'aux théories énonciatives.

3. ORAL ET ECRIT

L'oral a toujours précédé l'écriture, une langue est toujours parlée avant d'être écrite. Comment distinguer ces deux niveaux ?

3.1. Différences de code

- Le Français oral utilise 36 phonèmes alors que la langue écrite ne dispose que de 26 lettres. Pour transcrire ces phonèmes, on recourt donc à des digrammes : « an » pour [ɑ̃].
- Certaines lettres ne sont pas prononcées (le « t » dans « petit » qui permet de construire la forme féminine, les lettres à valeur phonogrammiques : “e” dans la suite “gea”) ...

- La correspondance graphie // phonie n'est pas univoque : un même phonème est transcrit par différentes graphies : [o] : « o », « au », « eau » et une graphie peut avoir différentes valeur phonique : « t » dans attention a deux valeurs : [t] et [s].
- Un certain nombre de faits phonétiques ne sont pas rendus à l'écrit : la longueur des phonèmes, l'accentuation, la prosodie ...
- Le découpage en syllabe n'est pas identique à l'oral et à l'écrit : « une table » : 4 syllabes écrites « u-ne ta-ble » et 2 syllabes orales : [yn – tabl]
- Le support de la parole est évanescent, un mot vient après un autre, une phrase après une autre. L'écrit dure, on peut relire une lettre ... commencer à lire un livre par la fin !
- Sur le plan morphologique, les marques du pluriel sont différentes à l'oral et à l'écrit :
 - les enfants / [lezãfã] : il y a autant de marques du pluriel à l'oral et à l'écrit (2) mais elles sont différentes. A l'écrit, ce sont les deux « s » en position finale sur le déterminant et le nom, à l'oral, ce sont le phonème [e] et la liaison [z] ;
 - ils chantent /vs/ il chante : 2 marques à l'écrit, pas de marques à l'oral.

3.2. Les aspects énonciatifs

- Les énonciateurs sont co-présents à l'oral, mais pas dans une communication écrite Ainsi, raconter oralement une histoire à quelqu'un, ce n'est pas la même chose que la lui écrire.
- Le contexte est commun à l'oral. Écrire quelque chose, implique de contextualiser ses propos afin qu'ils soient compréhensibles par le destinataire. Un énoncé comme « ils sont longs comme ça et puis épais comme ça on en a là » est tout à fait compréhensible dans un dialogue oral mais ne peut

être interprété à l'écrit. Le scripteur doit donc préciser à quoi renvoient le « Moi-Ici-Maintenant ».

- La construction du sens message : dans un échange oral l'interlocuteur peut par ses manifestations linguistiques et non-linguistiques amener le locuteur à modifier le contenu sémantique du message. A l'écrit, l'émetteur doit anticiper, en se représentant le ou les locuteurs auxquels son message va s'adresser, prévoir les ambiguïtés possibles, voire même s'il produit un texte à visée argumentative, anticiper sur les arguments contradictoires que pourrait lui opposer un lecteur.

3.3. Les processus

Pour produire un énoncé oral ou écrit, le sujet doit mener, réaliser des actions : planifier, choisir un cadre syntaxique, des mots, ... accomplir un certain nombre de gestes moteurs : utiliser un crayon, une plume, un ordinateur (bref tout outil scripteur) ou faire fonctionner les éléments de son appareil articulatoire ...

- A l'oral, toutes ces actions sont nécessairement réalisées en même temps, ce qui explique les hésitations, retours en arrière ...
- A l'écrit, on peut différer certaines actions : corriger l'orthographe lors de la relecture, faire un plan, une liste d'idées ...

3.4. Faits à prendre en compte

- **L'oral n'est pas un sous-produit de l'écrit**

Oral/écrit ne sont pas opposables en termes de registres de langue, ainsi si on pense souvent que l'oral serait moins normé que l'écrit, il n'en n'est rien : il y a un oral et un écrit soutenu, comme il y a un oral et un écrit argotique. Si on « parle moins bien que l'on écrit », c'est que la tâche n'est pas la même (voir ci-dessus les processus).

- **On ne "passe" pas de l'oral à l'écrit**

L'écriture décontextualise les mots pour les recontextualiser différemment. Ce travail implique des facultés d'abstraction. On ne passe pas de l'oral à l'écrit. On analyse et on organise différemment un message. L'apprentissage de l'écriture et de la lecture va donc bien plus loin que savoir associer graphème et phonème. L'écriture

suppose l'organisation particulière d'un espace, d'un support, clos, qui a ses limites mais qui n'est pas comme la parole évanescent.

- **Apprendre à penser autrement**

Apprendre à écrire, c'est apprendre à penser autrement, c'est mettre l'accès sur d'autres outils et sur d'autres modes d'expression. Si la langue orale et la langue écrite puisent aux mêmes sources, elles se sont "séparées" au cours de l'histoire pour devenir plus étrangères l'une à l'autre que ne le laissent entrevoir les apparences. Quelques indices de l'autonomisation de l'écrit par rapport à l'oral : l'apparition du blanc graphique, la délinéarisation du message qui s'est opérée quand on est passé du rouleau au codex et qui devient aujourd'hui systématique dans les technologies nouvelles avec les hypertextes dans lesquels la circulation normale n'est plus séquentielle comme dans les livres mais par un système d'indexation, en d'autres termes la lecture ne suit plus la numérotation des pages, chaque lecteur élabore son parcours dans une toile que lui a tissé le scripteur.

- **Un jugement social différent**

Dans notre société, l'écrit est le lieu d'un abondant discours social. Celui-ci va dans le sens d'une normalisation, attachement aux règles (cf. la dictée de Pivot ...). De fait, on admet une certaine variation dans les messages oraux ("on ne prononce pas toujours les mots comme ils sont écrits : médecin est souvent prononcé « mét'sin » parce que « pas 'que » etc. ...

Discours oral	Discours écrit
-Locuteur et auditeur en présence(communica tion se déroulant dans le temps -Discours spontané, irré versible: la correction n'est possible que si on présente le message sous une autre forme -Syntaxe simplifiée; phrases inachevées;redites séparation du thème et du prédicat(le travail c'est la santé);groupes nominaux pauvres en adjectifs; emploi de l'attribut...	-Le scripteur n'est pas en présence du lecteur -Le scripteur qui a le temps de la reflexion peut composer son discours -Syntaxe élaborée;phrases complexes ;appositions; agencements des circonstan ces;adjectivation du groupe nominal ;nominalisation

-lexique fondamental: présence des mots phatiques destinés à maintenir le contact	-Choix du lexique:synonymes mots peu fréquents, vocabulaire disponible
-Présence de référents concrets et situationnels -Les référents concrets dis- pensent de l'emploi des termes du lexique : elle est sensual	-Situation et référents con- crets absents du regard du lecteur -Augmentation du discours en général, surtout du lexique: dans les récits, une très belle jeune femme traversa la rue.
-Gestes et mimiques réduisent le discours	-Transcodage du message affectif véhiculé par l'into- nation expressive et les gestes

3.5. Oral et écrit/ linguistique

Si l'origine du langage et donc des langues remonte à la nuit des temps, on peut raisonnablement postuler que, il y a 100 000 ans, Homo sapiens parlait déjà un langage parfaitement organisé. La naissance de l'écriture, quant à elle, remonte à environ 5 000 ans (chez les Sumériens et les Égyptiens). Le fossé entre ces deux ordres de datation suffit à révéler le caractère fondamentalement oral des langues. Ce que confirme l'existence de très nombreuses langues dites « à tradition orale », c'est-à-dire sans forme écrite : de nos jours encore, la majorité des êtres humains parlent sans savoir écrire. Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que le jeune enfant apprend à parler avant d'apprendre à écrire (la lecture double la parole, jamais l'inverse).

Ce caractère vocal du langage tend parfois à être oublié, en particulier dans les pays d'anciennes civilisations où, depuis plusieurs millénaires, on recourt souvent à des signes écrits (correspondant aux signes vocaux), pour conserver de façon durable

un contenu. D'où le prestige accordé à la chose écrite, et le nom de « littérature » (de littera, « lettre ») donné aux œuvres considérées comme fondement de la culture.

Pour sa part, la tradition linguistique a toujours insisté sur le caractère vocal du langage. Au XIX^e siècle, c'est l'évolution phonétique qui a été désignée comme moteur des changements diachroniques. Pour Ferdinand de Saussure, au début du XX^e siècle, la face « signifiant » du signe linguistique (par opposition à la face « signifié ») est bien une « image acoustique ». À sa suite, la tradition structuraliste insistera sur le fait que « les signes du langage humain sont en priorité vocaux » (André Martinet, *Éléments de linguistique générale*, 1960). D'où une méthodologie de description des langues commençant toujours par l'étape de la phonétique (établissement des sons de la langue), puis de la phonologie (identification des éléments phoniques distinctifs dans la langue, ou « phonèmes »). Toutes les grandes théories linguistiques se sont donné pour objectif de représenter les différents niveaux d'analyse permettant de relier les « sons » aux « sens », et inversement.

Dans la pratique, cela s'est traduit par une coupure de fait entre l'étude des unités dites de « seconde articulation » (unités dites phonématiques dépourvues de sens) et celle des unités dites de « première articulation » (unités dites morphématiques douées de sens). On peut remarquer que le caractère vocal des langues n'a guère été pris en compte, s'agissant des unités de première articulation : à l'exception de certains travaux de « morpho-phonologie », les linguistes ont souvent eu tendance à considérer que ce caractère vocal concernait peu les morphèmes dans leur forme (morphologie), et pas du tout dans leurs combinaisons (syntaxe) ni dans leur sens (sémantique).

Pourtant, en marge de cette tradition, un certain nombre de travaux ont été consacrés, à l'écrit d'une part, et à l'oral de l'autre, abordés dans leur mode d'organisation spécifique. Si les systèmes d'écriture, en tant que codes de transcription de la forme phonique et /ou représentations du sens ou du référent (pictogrammes, idéogrammes, transcriptions syllabiques ou alphabétiques...) ont fait, de longue date, l'objet d'études historiques consacrées à leur déchiffrement et à leur évolution, en revanche, ce n'est qu'à une date relativement récente que la linguistique s'est penchée sur le fonctionnement propre de la langue écrite, pour tenter d'en découvrir les règles et les comparer à celles de la langue orale. Dans ce domaine, les travaux les plus importants sur les formes du français ont été réalisés par Nina Catach dans *L'Orthographe française. Traité théorique et pratique* (1980, consacré à l'étude comparée des systèmes graphématique et phonématique du français) et *Orthographe et lexicographie* (1981, consacré aux caractéristiques graphiques des mots composés français). On sait que dans une langue comme le français, les différences entre formes

graphiques et formes phoniques sont très importantes, comme en témoignent le pluriel des noms ou la conjugaison des verbes (Pierre Le Goffic, *Les Formes conjuguées du verbe français oral et écrit*, 1997).

De son côté, l'oral a fait l'objet de nombreuses études. D'une part, la parole, en tant que mode d'expression orale, constitue un domaine exploré non seulement par les phonéticiens et les orthophonistes, mais aussi par les spécialistes du signal en vue d'applications au traitement automatique de la langue orale (en reconnaissance et en synthèse automatiques de la parole). D'autre part, après avoir longtemps exclu de la seconde articulation les faits prosodiques et notamment l'intonation (ou courbe mélodique) – du fait de l'impossibilité de les aborder en termes d'unités discrètes –, les linguistes ont, depuis quelques décennies, réintégré la prosodie dans leur champ d'étude. Ils ont ainsi pu montrer le rôle essentiel que joue l'intonation dans la structuration et l'interprétation des énoncés, en particulier pour lever des ambiguïtés. Par exemple, la séquence écrite « Un marchand de drap anglais » est ambiguë : est-ce le marchand ou le drap qui est anglais ? ; en revanche à l'oral, deux courbes intonatives différentes et des pauses différentes séparant les groupes de mots permettent de différencier les deux interprétations. De la même façon, l'oral permet, grâce aux phénomènes de liaison, de lever certaines ambiguïtés de l'écrit : par exemple de distinguer entre un « savant-T-aveugle » (adjectif + nom) et un « savant /aveugle » (nom + adjectif).

Par ailleurs, l'organisation spécifique de la langue parlée, par différence avec la langue écrite, a fait l'objet d'un certain nombre de travaux récents. Concernant le français, l'ouvrage de Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français* (1997), montre que cette dernière possède ses règles propres de constitution des énoncés et des discours, qui appellent des méthodologies spécifiques de description, et posent en particulier de difficiles problèmes de constitution et de transcription de corpus.

4. Saussure et la linguistique

Le cours de linguistique générale (CLG), publié en 1916 par Bally et Séchehaye, d'après les notes des étudiants qui avaient suivi les cours de Saussure entre 1906 et 1911 est le texte fondateur de la linguistique moderne, reposant sur l'étude de la langue comme système. Même si nombre de thèmes abordés par

Saussure circulent dans les recherches de la deuxième moitié du XIXe siècle¹, le CLG constitue cependant ce qu'on a pu appeler une « coupure épistémologique », i.e. une façon radicalement différente de considérer les faits de langage. Le travail de Saussure instaure en effet une rupture avec la linguistique comparatiste² de son époque, en proposant une approche non historique, descriptive et systématique (on dira plus tard « structurale »).

Les concepts proposés par Saussure ont été largement exploités, d'abord par la phonologie pragoise, et ensuite, au sein du courant structuraliste, par d'autres disciplines qui se sont inspirées du modèle phonologique³. C'est pourquoi Saussure a été consacré « père du structuralisme », dans un après-coup rétrospectif qui n'est peut-être pas tout à fait rigoureux sur le plan scientifique (il ne parle pas de « structure » par exemple, mais de « système », le terme *structuralisme* n'apparaissant que vers 1928), mais qui constitue un fait historique dans l'histoire de linguistique

Le CLG a donc eu statut d'emblème, il constitue encore aujourd'hui le fondement de l'enseignement de la linguistique. Des recherches philologiques ont bien montré que ce texte a subi un traitement interprétatif qui l'éloigne parfois de ses concepts originaux, et il faudrait peut-être effectuer un travail de « restauration » de la pensée de Saussure. Mais nous adoptons ici la position de Normand dans son essai sur Saussure : « User en toute liberté de cet *héritage* historique, sans se laisser impressionner par l'argument tendanciellement terroriste, des « originaux ».

Nous exposerons donc le contenu du CLG à partir de l'édition *princeps* de Bally et Séchehaye (présentée et annotée par de Mauro, 1995), mais aussi de la version établie à partir du carnet de notes d'un étudiant, publiée en 1993 par Komatsu et Harris sous le titre *Troisième cours de linguistique générale* (TCLG). Nous

donnerons aussi des éléments issus des *Ecritures de linguistique générale* (ELG) contenant des textes trouvés et publiés par Engler et Bouquet en 2002.

4.1. Conception de la langue et de la linguistique

C'est dans ce qui est présenté par les éditeurs du CLG comme une longue introduction que Saussure jette les fondements de la linguistique générale. Après l'avoir constitué en science en définissant ses tâches et son objet, il met en place une des antinomies fondamentales du CLG, la distinction entre **langue** et **parole**.

4.1.1. La linguistique : tâche et objet

Les tâches de la linguistique

Au début du CLG, Saussure assigne clairement trois tâches à la linguistique générale, nom qu'il donne à la science nouvelle qui doit succéder à la linguistique historique et à la grammaire comparée :

La tâche de la linguistique sera :

- a- de faire la description et l'histoire de toutes les langues qu'elle pourra atteindre, ce qui revient à faire l'histoire des familles de langues et à reconstituer dans la mesure du possible les langues mères de chaque famille ;
- b- de chercher les forces qui sont en jeu d'une manière permanente et universelle dans toutes les langues, et de dégager les lois générales auxquelles on peut ramener tous les phénomènes particuliers de l'histoire ;
- c- de se délimiter et de se définir elle-même ».

Cette liste est animée par deux motivations fondamentales chez Saussure : la recherche de la **généralité** et la fondation d'une discipline « utile ». Dans la version du TCLG (1910-1911), il signale en effet.

« Une fois la linguistique ainsi conçue, c'est-à-dire ayant devant elle le langage dans toutes ses manifestations, un objet qui est aussi large que possible, on comprend

pour ainsi dire immédiatement ce qui n'était pas clair à toute époque : *l'utilité de la linguistique* ou le titre qu'elle peut avoir à figurer dans le cercle des études qui intéressent ce qu'on appelle la culture générale » (1993 :4 – 5).

En effet, la linguistique sera utile si elle fournit des outils d'observation suffisamment généraux et précis pour être utilisés par tous ceux qui ont affaire à la langue. Saussure veut donc dépasser la comparaison conjoncturelle des langues particulières, comme le font les spécialistes de grammaire comparée à son époque, pour étudier la structure générale de la langue en général. Pour fonder une telle discipline, il faut avant tout définir son objet.

4.1.2. L'objet de la linguistique

L'objet de la linguistique reçoit chez Saussure plusieurs définitions qui vont configurer l'ensemble de sa théorie :

- L'objet de la linguistique n'est pas, contrairement aux sciences exactes, donné d'avance, mais résulte de la construction d'un point de vue :

« D'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance et qu'on peut considérer ensuite à différents points de vue ; dans notre domaine, rien de semblable. [...] Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question antérieure ou supérieure aux autres ».

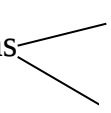
On trouve dans les ELG une formulation encore plus claire et concrète de cette idée :

« La linguistique rencontre-t-elle devant elle, comme objet premier et immédiat, un objet donné, un ensemble de choses qui tombent sous le sens, comme c'est le cas pour la physique, la chimie, la botanique, l'astronomie, etc. ?

En aucune façon et en aucun moment : elle est placée à l'extrême opposée des sciences qui peuvent partir de la donnée des sens ».

Cela veut dire que les faits de langage ne sont pas extérieurs à l'expérience humaine, mais en font partie, en sont même le produit, puisque le langage est une activité de l'homme.

A. Comment définir un objet ?

Deux façons  **a) Par énumération** : définir par extension : les manifestations de cet objet
b) Par caractérisation : définir par compréhension / intension, dégager les propriétés / traits / caractéristique

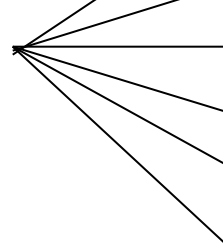
a- La langue : c'est l'anglais, l'arabe, le français, le truc, l'amazigh....

NB : ce procédé présente des inconvénients pour l'étude scientifique, car il est impossible d'énumérer toutes les manifestations d'un objet, et cette énumération ne conduirait nullement à la compréhension de l'objet-langue.

b- La langue : elle assume telle fonctions, possède telle structure,...

NB : l'avantage de ce deuxième procédé est que sans connaître les manifestations de l'objet – en l'occurrence les langues – on peut en donner une définition assez générale pour ne pas exclure celle que l'on n'a pas pu / ne peut pas examiner.

Ce procédé impose que la définition contienne des hypothèses permettant un tri parmi les propriétés nombreuses des langues observées :

Par exemple : les propriétés : 

1. Classe verbale
2. Classe nominale
3. classe adverbiale
4. modalité temps
5. modalité mode
6. modalité d'aspect..

On peut être tenté de les inclure toutes dans la définition de l'objet 'langue', ce serait une définition trop spécifique qui exclurait les langues ne possédant pas la modalité de temps (comme l'arabe).

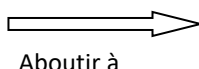
Le tri parmi la propriété s'impose donc ; cela conduit à reconnaître qu'il y a une hiérarchie dans les propriétés : certaines sont fondamentales : définitoires, d'autres secondaires : virtuelles. Ce qui permettra de parler de types de langue

La définition qu'on donne du langage comporte des hypothèses sur les propriétés fondamentales des langues. Elle constitue une théorie dont la valeur doit être mesurée par son adéquation à l'objet langue.

B. Comment doit-on procéder pour dégager les propriétés de l'objet ?

Deux démarches sont possibles  **a- Par induction**
b- Par déduction

a- Par Induction :

Cas particuliers (singuliers)  proposition générale
Aboutir à

à partir de l'observation des langues arabe, française, anglaise, etc. on aboutit à la conclusion générale : « *Toute langue est constituée mots, signes.* »

b- Par déduction :

Une proposition générale est prise comme prémisse, puis on formule d'autres propositions qui en découlent.

NB : Induction et Déduction sont impliquées, à des degrés divers, dans toutes les phases de l'opération qui conduit à la connaissance scientifique.

1^{èrement}, partant de l'observation des faits de l'expérience, on énonce des hypothèses qui constituent les fondements de la théorie = ici, on opère par induction.

2^{èmement}, on tire de ces hypothèses (appelées : prémisses/axiomes) des conclusions (sous forme de théorèmes et de définitions) = ici on opère déduction.

3^{èmement}, pour apprécier l'adéquation de la théorie, on doit recourir à des expériences : là intervient encore l'induction.

C. L'étude du langage doit se faire dans le cadre d'une théorie au sens strict du terme

Car un tel cadre théorique présente les avantages suivants :

- 1- Il explicite nos présupposés concernant l'objet ; la théorie permet d'échapper aux préjugés d'évidence qui risquent de voiler la vraie nature des choses.
- 2- Il permet de délimiter l'objet de l'étude, en opérant un tri parmi la multitude des phénomènes observés. Ce tri est une démarche cartésienne visant à sérier les problèmes.
- 3- C'est ainsi que l'adéquation d'une théorie à son objet peut être appréciée.

5. Langage /Langue /Parole

Le phénomène langagier est hétérogène et ne peut pas être décrit et défini d'un seul trait. Il y a tout d'abord la langue en tant que système qui met à notre disposition les outils nécessaires pour la communication. Puis il y a l'emploi concret de ce système pour communiquer, c'est-à-dire la parole. La troisième notion dont il faut tenir compte est celle du langage ; le langage n'est qu'une sorte d'addition de la langue et de la parole et ne constitue pas une entité hiérarchiquement supérieure à ses deux composants. Et le quatrième terme qui importe est celui de la faculté du langage. Elle constitue la base psychophysiologique de tous les phénomènes langagiers.

5.1. Langage

Outil de la communication, le langage entre dans l'objet des recherches de la science qui se propose d'étudier le fonctionnement des signes dans les sociétés et que Saussure a appelé la sémiologie (science qui étudie la vie des signes au sein de la vie

sociale). Le langage, c'est la faculté qu'a l'individu d'exprimer ses idées, ses sentiments à travers un code qui est la langue. Selon Benveniste, le langage est une "faculté humaine, caractéristique universelle et immuable de l'homme". Pour Saussure, il est l'activité qui consiste à produire et à interpréter les signes linguistiques. Le langage est autre chose que les langues. 2 Pour Jakobson, les fonctions essentielles du langage sont les suivantes : - Il permet de communiquer. - Il permet de traduire la pensée. - Il est la faculté commune à tous les hommes qui se distingue de la langue car, cette dernière, est un produit social. - Le langage est hétérogène à cause de la diversité de gens. Le langage recouvre la langue et la parole qui en sont les manifestations. Il est considéré comme l'application particulière et bien précise à une communauté en mettant parfois en œuvre des techniques corporelles complexes. Il est en outre le support de la pensée et le moyen d'expression. Par opposition à la langue, la parole est l'utilisation personnelle de la langue (toutes les variantes personnelles possibles : rythme, style, prononciation, syntaxe, ...). En résumé, Le langage est une interaction entre la langue et la parole. Ces derniers forment le discours qui est, pour Saussure, la mise en action du langage. A signaler que le langage n'est pas le calque de la réalité ; Selon André MARTINET, " les mots n'ont pas toujours leurs correspondants exactes"; le bleu et le vert donne le glas en breton. Ex. cheval(en français), horse (en anglais), حصان en arabe)

N.B. La distinction langue/langage relève de l'école française ; dans la linguistique anglo-saxonne, un seul mot, « *language* », recouvre les deux notions.

5.2. Langue :

La langue représente l'ensemble des moyens linguistiques qui se trouvent à la disposition des locuteurs (code, structure d'éléments interdépendants et réservoir de structures grammaticales, ...). Saussure l'a définie comme indépendante. Elle est à la fois produit social et réalisation individuelle. Il considère la langue comme le résultat d'une convention sociale transmise par la société à l'individu et sur laquelle, ce dernier, n'a qu'un rôle accessoire car elle se définit comme le langage commun à un

groupe social. Selon Saussure, la langue est un code, c'est-à-dire un ensemble de règles qui s'imposent à l'ensemble de ses usagers. Ce code existe en dehors d'eux : les usagers n'ont aucune prise directe sur lui. Pour le même linguiste, la langue est un système de signes ; c'est un trésor qui contient l'ensemble des signes isolés. L'organisation des signes en séquences telles que des phrases est du ressort de l'exploitation individuelle de la langue, c'est-à-dire de la parole. La langue ne se réalise qu'individuellement dans la parole (discours) ou dans l'écrit des locuteurs. C'est ainsi que Saussure est arrivé à distinguer deux plans : celui de la langue et celui de la parole. La langue constitue aussi l'ensemble de conventions nécessaires adaptées par la société pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. Contrairement au langage, elle est homogène. Elle est considérée comme la partie du langage extérieure à l'individu.

5.3 Parole

Elle est un ensemble de signes vocaux. Elle est considérée comme le phénomène concret de la langue car nous avons la possibilité de percevoir (entendre) par l'ouïe. La parole est la réalisation individuelle (personnelle) de la langue. La parole ou le discours est la réalisation des possibilités que la langue offre à l'individu lors de la formation des énoncés. C'est à ce niveau, dans les actes de langage, que le locuteur met en œuvre le mécanisme du langage qu'il possède. La parole en quelque sorte actualise le code, elle fait passer la langue de l'état virtuel(le code) à l'état réel (la parole). Elle est en fait le résultat de l'utilisation de la langue et du langage. La langue existe dans la collectivité. Il n'y a rien de collectif dans la parole ; les manifestations en sont individuelles, momentanées. La parole se présente sous deux aspects : un élément individuel (qui ne fait pas l'objet d'étude de la grammaire, il fait l'objet d'étude de la stylistique) un élément non individuel qui fait l'objet d'étude de la grammaire. Dans la linguistique, cet élément non individuel a reçu le nom de parole commune ou usage. Il est donc nécessaire de distinguer la langue et l'usage de la langue. Enfin, pour bien posséder une langue, il ne suffit pas d'en connaître toutes les

formes et constructions, mais il faut savoir les règles d'utilisation de ces formes et constructions suivant les situations et les contextes.

« Récapitulons les caractères de la langue :

1° Elle est un objet bien défini dans l'ensemble hétéroclites des faits de langage. On peut la localiser dans la portion déterminée du circuit où une image auditive vient s'associer à un concept. Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté. D'autre part, l'individu a besoin d'un apprentissage pour en connaître le jeu ; l'enfant ne se l'assimile que peu à peu. Elle est si bien une chose distincte qu'un homme privé de l'usage de la parole conserve la langue, pourvu qu'il comprenne les signes vocaux qu'il entend.

2° La langue, distincte de la parole, est un objet qu'on peut étudier séparément. Nous ne parlons plus les langues mortes, mais nous pouvons fort bien nous assimiler leur organisme linguistique. Non seulement la science de la langue peut se passer des autres éléments du langage, mais elle n'est possible que si ces autres éléments n'y sont pas mêlés.

3° Tandis que le langage est hétérogène, la langue ainsi délimitée est de nature homogène : c'est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique...

4° La langue n'est pas moins que la parole un objet de nature concrète, et c'est un grand avantage pour l'étude. Les signes linguistiques, pour être essentiellement psychiques ne sont pas des abstractions ; les associations ratifiées par le consentement collectif, et dont l'ensemble constitue la langue sont des réalités qui ont leur siège dans le cerveau. En outre, les signes de la langue sont pour ainsi dire tangibles ; l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles, tandis qu'il serait impossible de photographier dans tous leurs détails les actes de la parole ; la phonation d'un mot, si petit soit-il, représente une infinité de mouvements

musculaires extrêmement difficiles à connaître et à figurer. Dans la langue, au contraire, il n'y a plus que l'image acoustique, et celle-ci peut se traduire en une image visuelle constante...

En accordant à la langue sa vraie place dans l'ensemble de l'étude du langage, nous avons du même coup situé la linguistique tout entière. Tous les autres éléments du langage, qui constituent la parole, viennent d'eux-mêmes se subordonner à cette première science, et c'est grâce à cette subordination que toutes les branches de la linguistique trouvent leur place naturelle...

L'étude du langage comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu... l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole... Sans doute, ces deux objets sont étroitement liés et se supposent l'un l'autre : la langue est nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets, mais celle-ci est nécessaire pour la langue s'établisse ; historiquement, le fait de parole précède toujours. Comment s'aviserait-on d'associer une idée à une image verbale, si l'on ne surprenait pas d'abord cette association dans un acte de parole ? D'autre part, c'est en entendant les autres que nous apprenons notre langue maternelle ; elle n'arrive à se déposer dans notre cerveau qu'à la suite d'innombrables expériences. Enfin, c'est la parole qui fait évoluer la langue : ce sont les impressions reçues en entendant les autres qui modifient nos habitudes linguistiques. Il y a donc interdépendance de la langue et de la parole ; celle-là est à la fois l'instrument et le produit de celle-ci. Mais tout cela ne les empêche pas d'être deux choses absolument distinctes.

La langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'empreintes déposées dans chaque cerveau... De quelle manière la parole est-elle présente dans cette même collectivité ? Elle est la somme de ce que les gens disent... Il n'y a rien de collectif dans la parole ; les manifestations sont individuelles et momentanées.

Pour toutes ces raisons, il serait chimérique de réunir sous un même point de vue la langue et la parole. Le tout global du langage est méconnaissable, parce qu'il n'est pas homogène, tandis que la distinction et la subordination proposées éclairent tout.

Telle est la première bifurcation qu'on rencontre dès qu'on cherche à faire la théorie du langage. Il faut choisir entre deux routes qu'il est impossible de prendre en même temps ; elles doivent être suivies séparément. »

6. Compétence et performance

Pour Chomsky, la linguistique, traditionnelle et structurale, a d'ores et déjà accumulé suffisamment de connaissances pour qu'il soit permis de dépasser le stade purement classificatoire, et de commencer à élaborer des modèles hypothétiques explicites des langues et du langage. La grammaire d'une langue particulière sera donc conçue comme un modèle explicite de cette langue, et la théorie linguistique générale, de son côté, aura deux tâches, qui en fait se confondent : déterminer quelle forme doivent prendre les grammaires particulières, et construire un modèle du mécanisme du langage en général (un modèle de la *faculté du langage*, au sens du Saussure).

De quelle nature sont les faits qu'un modèle linguistique doit décrire et expliquer ? Il apparaît immédiatement que le fait central, dont la linguistique synchronique a à rendre compte, est le suivant : *tout sujet adulte parlant une langue donnée est, à tout moment, capable d'émettre spontanément, ou de percevoir et de comprendre, un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant*. Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes très spécifiques, qu'on peut appeler sa *compétence linguistique*, et qu'il a acquises, dans son enfance, au cours de la brève période d'apprentissage du langage. Cela étant, trois questions se posent :

- (a) Quelle est la nature exacte de ces aptitudes, de cette compétence linguistique du sujet parlant ?

(b) Comment les sujets parlants utilisent-ils ces aptitudes ?

(c) Comment ces aptitudes ont-elles été acquises ?

Répondre à la première question, c'est construire un modèle de la compétence des sujets, et ce modèle n'est rien d'autre qu'une *grammaire* de la langue qu'ils parlent. Nous pouvons dès maintenant concevoir ce modèle sous la forme d'un mécanisme d'une certaine forme, d'un *système de règles*, qui associe certains sons à certains sens, autrement dit, en termes plus précis, qui attache une interprétation sémantique à un nombre indéfini de séquences de signaux acoustiques.

Répondre à la seconde question, c'est d'abord, construire un modèle de la *performance* des sujets parlants, c'est-à-dire de la manière dont leur compétence linguistique est mise en œuvre dans des « actes de parole » concrets ; ce modèle de performance doit, au moins, comprendre deux parties, un modèle de l'émission (du locuteur) et un modèle de la réception (de l'auditeur). C'est, ensuite, construire une théorie des contextes et des situations dans lesquels les sujets sont amenés à exercer leur compétence linguistique.

Répondre à la troisième question, c'est construire une théorie de l'apprentissage du langage... un des aspects essentiels d'une théorie de l'apprentissage reviendra à déterminer, dans la compétence linguistique des sujets parlants, la part de ce qui est acquis, et la part de ce qui est inné... Il est clair que la solution de ce problème dépend, en grande partie de l'élaboration d'une théorie linguistique générale, qui déterminera les éléments qui sont propres à toutes les langues humaines, à l'exclusion de tous les autres « langages » imaginables – qui déterminera, autrement dit, les universaux du langage.

(...) *Cette distinction est très proche de la distinction saussurienne classique entre la langue et la parole : la compétence (la langue) représente le savoir linguistique implicites des sujets parlants, le « système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau » (Saussure, 1916, p. 30) ; la performance (la parole) représente au contraire l'actualisation ou la manifestation de ce système dans*

une multitude d'actes concrets, chaque fois différents. C'est la performance qui fournit les données d'observation – corpus de toutes sortes, écrits, oraux (conversations enregistrées, interviews, récits, articles de journaux, textes littéraires, etc.) – qui permettent d'aborder l'étude de la compétence. Mais, d'un autre côté, la performance n'est en général qu'un reflet indirect de la compétence des sujets.

En représentant de cette façon la compétence du sujet parlant sous la forme d'un système de règles qui permettent d'engendrer un ensemble infini de phrases, nous mettons en relief l'aspect *créateur* du langage... C'est sur ce point que la distinction chomskyenne de la compétence et de la performance s'oppose radicalement à la dichotomie saussurienne de la langue et de la parole.

7. Les branches de la linguistique

Depuis les débuts de la réflexion grammaticale, on distingue dans le langage divers ensembles de phénomènes, qui sont l'objet d'autant de **branches** de la linguistique. A la traditionnelle division entre **phonétique**, **syntaxe**, **morphologie**, **sémantique** s'ajoutent aujourd'hui les domaines de l'énonciation, de la grammaire et de la textualité.

A. La phonétique

La phonétique étudie les sons du langage.

a. Perspectives phonétique et phonologique

- **Le structuralisme a introduit une distinction importante** entre deux modes d'appréhension des phénomènes phonétiques, opposent la perspective **phonétique** (en un sens étroit) et la perspective **phonologique**. Dans la première on étudie la langue comme une réalité physique, comme des sons ; dans la seconde on appréhende ces sons en tant qu'ils ont une fonction distinctive dans la langue. Par exemple, en français un i long et un i bref sont deux **sons** différents, ils n'ont pas la même substance physique ; pourtant, qu'il soit long ou bref, le i constitue un seul et même **phonème**, car il n'existe pas de mots qui se distinguent par le fait que l'un comporte un i long et l'autre un i bref. En anglais, en revanche, certains mots (par exemple

sheep et chip) se distinguent grâce à cette opposition : pour cette langue on dira que i long et i bref constituent donc deux phonèmes distincts.

- **La phonétique n'étudie pas seulement des unités segmentales** comme les consonnes ou les voyelles ; une de ses branches, la **prosodie**, s'intéresse aux phénomènes **suprasegmentaux**, c'est-à-dire qui portent sur des unités de taille supérieure : le mot (phénomènes **accentuels**), la phrase (phénomènes **intonatifs**). Ces phénomènes peuvent avoir une valeur phonologie. Ainsi, en espagnol canto (« je chante »), où l'accent tombe sur la première syllabe, se distingue de cantó (« il a chanté »), où l'accent tombe sur la dernière syllabe, de même, en français, l'intonation montante d'une interrogation permet de distinguer Paul est là ? (question) de Paul est là (assertion). Dans certaines langues (chinois, vietnamien...) il existe des tons, c'est-à-dire que le « même » mot (=la même suite de phonème) prononcé à des hauteurs différentes aura des en distincts.

b. Phonétique articulatoire, acoustique auditive

La phonétique se divise en trois branches : la phonétique **articulatoire**, la phonétique **acoustique**, la phonétique **auditive**.

- La phonétique articulatoire, la plus ancienne, analyse la manière dont l'appareil phonatoire produit les sons du langage. Les voyelles sont ainsi définies comme des sons prononcés grâce à un passage libre de l'air qui vient des poumons, et les consonnes comme des sons caractérisent par un rétrécissement ou une fermeture momentanée du passage de l'air. C'est en se fondant sur la manière dont cet air est modifié (par les lèvres, les dents, la langue...) pour produire la variété des sons que l'on a construit des typologies par exemple voyelles antérieures / postérieures, ouvertes / fermées..., consonne occlusives, latérales, labiales...

- **La phonétique acoustique** n'a pas pu se développer qu'à la fin du XIX^e siècle, lorsque l'on a disposé d'appareils permettant d'analyser les ondes qui se propagent dans l'air. Son but est en effet d'étudier la structure physique des sons de la langue, analysée en termes de fréquence, d'intensité et de durée. Cette analyse permet d'opérer en sens inverse, d'effectuer un synthèse de la parole, de faire

produire par des machines des séquences sonores qui soient reconnaissables par les locuteurs.

- **La phonétique auditive** s'intéresse aux processus d'audition du langage, à la façon dont on analyse et reconnaît les sons. Ces travaux rejoignent directement ceux qui relèvent de la psycho-linguistique.

c. La phonétique combinatoire

Comme les sons se modifient les uns les autres dans la chaîne parlée, la phonétique ne décrirait pas véritablement la réalité sonore des langues si elle ne prenait pas en compte la **combinatoire** : au niveau de la syllabe, du mot, du groupe de mots, de la phrase. Ainsi, la consonne *d* sous l'influence du *m* qui la suit, est-elle souvent prononcée *n* dans un énoncé comme *il est six heures et demie*. A ce type de phénomènes dits **d'assimilation**, qui réduisent les différences entre les phonèmes, s'opposent ceux dits **dissimilation**, qui renforcent la différence entre les phonèmes : en français *couloir* résulte d'une dissimilation de *couvoir*, qui comportait deux *r*.

Les diverses branches de la phonétique que nous venons de distinguer interagissent constamment. La phonétique articulatoire, par exemple, indique que telle voyelle se prononce normalement de telle façon ; mais il arrive souvent que les locuteurs produisent cette voyelle d'une manière différente : pour le destinataire l'essentiel est en effet que la voyelle soit reconnaissable, non qu'elle soit prononcée de telle façon. Dans ce cas la perspective acoustique permet de corriger la perspective articulatoire.

B. Morphologie

La morphologie est la discipline qui étudie la structure des mots. Dans une langue comme le français cela recouvre deux grands types de phénomènes.

a. La flexion

Par flexion il faut entendre les formes distinctes que prend un même mot selon les oppositions grammaticales (de personne, de genre, de nombre, etc.) dans lesquelles il entre de par sa catégorie.

- La flexion de l'adjectif français, par exemple, oppose des masculins et des féminins, tandis que celle du verbe oppose diverses formes en fonction de la personne, du temps, du mode, etc. la flexion est ici marquée par des désinences, c'est-à-dire des éléments qui n'ont pas d'existence autonome, qui sont adjoints à des « radicaux ». bien souvent une même désinence représente plusieurs marques : ainsi le ra de pensera indique à la fois la troisième personne, le singulier, le futur, l'aspect non accompli (par opposition d'une désinence ; par exemple :

- **L'alternance** : au lieu d'ajouter un morphème à un radical on fait varier un élément, comme une voyelle : ainsi en anglais le présent i sing s'oppose au prétérit i sang par l'alternance d'une voyelle.
- **La mésoclise** : en portugais on peut insérer le pronom complément entre le radical du verbe et sa terminaison : escrecer-me-a (« il m'écrira ») s'analyse littéralement comme « écrire-me-a ».

b. Les processus de formation des mots

La morphologie étudie aussi :

- La dérivation : adjonction d'affixes, c'est-à-dire de préfixes (hyper-doué), de suffixes (pes-age) ou d'infices ; à l'intérieur du radical d'un mot (la verbe latin frangere résulte l'ajout d'un infixe n entre le a et le g du radical frag-) ;
- La composition, c'est-à-dire la constitution des mots qui résultent de la combinaison d'unités lexicales susceptibles par ailleurs d'un usage autonome : pomme de terre, porte-clés...

C.Syntaxe

a. Syntaxe et morphologie

La morphologie, qui considère les relations entre les unités constitutives du mot, est inséparable de la syntaxe, qui prend pour objet les relations des mots à l'intérieur de groupes et de ces groupes à l'intérieur des phrases. La syntaxe s'intéresse à des problèmes comme la définition de la phrase, les divers types d'accord, l'organisation des groupes (groupe nominal, verbal...), leur fonction (sujet, complément...), la subordination entre phrases... On regroupe souvent syntaxe et morphologie sous le

terme de morphosyntaxe. Mais c'est une question difficile que de déterminer s'il faut unifier syntaxe et morphologie comme l'étude des relations entre morphèmes, ou s'il convient d'accorder à chacun une autonomie relative.

b. Diversité des types de langues

Pour la clarté de l'exposé nous avons supposé que des notions comme celle de « mot », de « suffit », de « mot composé », etc., désignaient des unités évidentes et identiques dans toutes les langues et par conséquent que la relation entre morphologie et syntaxe était stable. Il n'en est rien. La langue présentent une grande variété dans la manière dont sont définies et combinées leurs unités. Dans une langue comme l'allemand, la plupart des verbes comportant une particule antéposée (une préposition, un adjectif, un nom...) qui, dans certains conditions, devient autonome et se place à la fin de la phrase : ainsi avec *aufmachen* (« ouvrir ») on dira *sie machen ihm auf* (« ils lui ouvrant »). En latin ou en grec, langues dites flexionnelles, la terminaison d'un nom (le cas) indique à la fois son genre, son nombre et sa fonction : dans *dominus* (« maître ») le *-us* est la marque d'un sujet masculin singulier. A l'opposé, dans les langues dites agglutinantes, comme le *truc* ou le hongrois, il n'y a pas une terminaison qui amalgame diverses informations mais l'ajout à un radical d'une série d'éléments qui ont chacun une valeur distincte. En hongrois, par exemple, *a legmegengesztelbetetlenebbektol*, qu'on peut traduire par « de la part des plus irréconciliables », se décompose ainsi : l'article défini *a* suivant de *leg* (« plus »), *meg* (préfixe placé devant un verbe pour indiquer que l'action est allée à son terme), *engesztel* (radical du verbe), *bet* (morphème de dens équivalent à *-able*), *erlen* (morphème de négation), *ebb* (morphème complément de *leg* pour marque le superlatif), *ek* (morphème du pluriel), *tol* (préposition : « venant de »).

D. Enonciation, sémantique, pragmatique

a. Les phénomènes énonciatifs

A côté des phénomènes d'ordre morphosyntaxique, on accord un rôle de plus en plus important à ceux qui relèvent de l'énonciation, domaine qui n'a été délimité que récemment. Le présent de l'indicatif, par exemple, peut être étudié comme un

morphème de la flexion du verbe (perspective morphosyntaxique), mais aussi comme la trace d'une relation entre l'énoncé et le sujet qui l'énonce : en utilisant le présent, l'énonciateur indique qu'il y a coïncidence entre le temps de l'énoncé et le moment de l'énonciation. Les phénomènes qui relèvent de la relation qu'entretient l'énonciateur avec son énoncé sont très divers : modalités de phrases (interrogatives, exclamatives, impératives, assertives), personnes, temps verbaux, modes, appréciations subjectives (idiot, génial, facho...) modalités logiques (peut-être, il est probable que...), discours apporté, thématisations (Paul, je l'ai vu diffère de J'ai vu Paul), etc.

b. La sémantique

- **On distingue traditionnellement une sémantique lexicale**, objet de la lexicologie, qui étudie le sens des mots. Elle s'intéresse en particulier à l'étymologie (l'origine des mots), à la polysémie, à la synonymie, aux métaphores, à la néologie (étude de l'apparition de mots nouveaux ou de sens nouveaux des mots)... pour analyser le signifié des unités lexicales on décompose les mots en unités plus petites, dites sèmes : ainsi, courir s'opposerait à marcher par la présence d'un sème/rapidité.

- Le sens n'est pas qu'une affaire de mots. La sémantique doit aussi prendre en compte les relations qu'entretiennent les unités lexicales entre elles. La signification d'une phrase est davantage que l'addition du sens des mots qui la constituent : l'énoncé Avec Paul je travaille ne s'interprète pas comme Je travaille avec Paul. La sémantique se mêle ainsi étroitement à la syntaxe : par exemple, le fait d'être objet direct de tel verbe modifie le sens qu'on peut donner à un groupe nominal (voir la différence entre écrire un livre et relier un livre).

c. les phénomènes pragmatiques

- Le sens est aussi affaire de contexte. La discipline qui étudie l'inscription d'un énoncé dans son contexte est la pragmatique. Elle s'intéresse en particulier aux relations qui s'établissent entre les interlocuteurs à travers l'énonciation et aux opérations que met en œuvre un destinataire pour assigner une interprétation à un énoncé dans un contexte déterminé. Un même énoncé selon la situation dans laquelle

il intervient sera en effet interprété de manières très différents selon la valeur qui à chaque énonciation est donnée à je ou à vous, mais aussi selon qu'il s'agit d'un constat ou d'une déclaration solennelle, d'un énoncé ironique ou d'une citation, d'une objection ou d'une conclusion, etc.

- Pour comprendre un énoncé nous ne faisons pas seulement appel à notre connaissance de la langue ; nous mobilisons aussi notre connaissance du monde (connaissance dite encyclopédique). Pour comprendre par exemple la relation entre les deux phrases successive « l'auto est au garage » et « Paul a cassé le volant », il faut savoir quel lien peut exister dans notre société entre un volant et une auto, ou entre un garage et un volant cassé.

- La pragmatique étudié également la manière dont le destinataire dans un contexte singulier extrait de ce qui lui est dit des propositions implicites, en particulier quand l'énoncé est destiné à libérer un sous-entendu (si on dit par exemple « je suis très occupé » pour faire comprendre « je ne peux pas accepter votre invitation »)

E. La linguistique textuelle

Le linguiste prend également en compte des unités plus vastes que la phrase, l'ensemble de texte dont une phrase fait partie. Une branche de la linguistique (la linguistique textuelle ou grammaire de texte) se donne précisément pour objet la textualité : un texte forme en effet une unité, il est autre chose qu'une suite de phrases mises bout à bout, comme le montre en particulier le fait qu'on peut le résumer⁰ cette unité résulte de contraintes de cohésion et de cohérence. Etudier sa cohésion, c'est étudier la manière dont les phrases s'enchaînent linéairement dans texte (par la répétition de pronoms, de temps verbaux, par des conjonctions de coordination etc.). la cohérence d'un texte, en revanche, résulte de contraintes qui portent sur l'organisation d'ensemble de ce texte, en fonction du genre de discours dont il relève. Ces deux ordres de phénomènes ne sont pas faciles à distinguer dans le détail et ils interagissent dans le processus de compréhension.

F. Relations entre ces composants

Nous avons distingué divers ensembles de phénomènes : phonétiques, morphologiques, etc. les linguistes s'accordent à peu près sur leur existence, mais leur répartition entre autant de composants de la langue ne va pas de soi. C'est déjà une hypothèse très forte que de déclarer que ces divers ensembles de phénomènes sont autant de composants distincts, de petits systèmes dont la mise en relation permet d'analyser le système plus vaste qu'est la langue : sont-ils régis par les mêmes principes ? en est-il un qui domine les autres ? Interviennent-ils selon un ordre déterminé ?... Y a-t-il une frontière entre morphologie et syntaxe ? Entre syntaxe et sémantique ? Entre sémantique et pragmatique ?... Chaque école linguistique se caractérise par la manière dont elle répond à ce type de question. Certains linguistes ont une conception géométrique du langage, ils le considèrent avant tout comme un réseau de relations entre des catégories situées dans des lieux déterminés d'une structure syntaxique. C'est le cas de la grammaire générative, par exemple, qui revendique l'autonomie et la prééminence de la syntaxe dans le langage. Dans la linguistique de Culioli, en revanche, c'est l'énonciation qui commande l'ensemble de l'organisation du langage, mais non comme un composant isolable ; ici le langage est pensé avant tout comme l'activité d'un sujet parlant.

8. La double articulation du langage

« On entend souvent dire que le langage humain est articulé. Ceux qui s'expriment ainsi seraient probablement en peine de définir exactement ce qu'ils entendent par là. Mais il n'est pas douteux que ce terme corresponde à un trait qui caractérise effectivement toutes les langues. Il convient toutefois de préciser cette notion d'articulation du langage et de noter qu'elle se manifeste sur deux plans différents : chacune des unités qui résultent d'une articulation est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type.

La première articulation du langage est celle selon laquelle tout fait d'expérience à transmettre, tout besoin qu'on désire faire connaître à autrui

s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens. Si je souffre de douleurs à la tête, je puis manifester la chose par des cris. Ceux-ci peuvent être involontaires ; dans ce cas ils relèvent de la physiologie. Ils peuvent aussi être plus ou moins voulus et destinés à faire connaître mes souffrances à mon entourage. Mais cela ne suffit pas à en faire une communication linguistique. Chaque cri est inanalysable et correspond à l'ensemble, inanalysé, de la sensation douloureuse. Tout autre est la situation si je prononce la phrase *j'ai mal à la tête*. Ici, il n'est aucune des six unités successive *j', ai, mal, à, la, tête* qui corresponde à ceux que ma douleur a de spécifique. Chacune d'entre elles peut se retrouver dans de tous autres contextes pour communiquer d'autres faits d'expérience : mal, par exemple, dans *il fait le mal*, et tête dans *il s'est mis à leur tête*. On aperçoit ce que représente d'économie cette première articulation : on pourrait supposer un système de communication où, à une situation déterminée, à un fait d'expérience donné correspondait un cri particulier. Mais il suffit de songer à l'infinie variété de ces situations et de ces faits d'expérience pour comprendre que si, un tel système devait rendre les mêmes services que nos langues, il devrait comporter un nombre de signes distincts si considérables que la mémoire de l'homme ne pourrait les emmagasiner. Quelques milliers d'unités comme tête, mal, ai, la, largement combinables, nous permettent de communiquer plus de choses que ne pourrait le faire des millions de cris inarticulés différents.

La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience, nécessairement limitée à ce qui est commun à un nombre considérable d'individus, qu'on communique linguistiquement... L'expérience personnelle, incommunicable dans son unicité, s'analyse en une succession d'unités, chacune de faible spécificité et connue de tous les membres de la communauté. On ne tendra vers plus de spécificité que par l'adjonction de nouvelles unités, par exemple en accolant des adjectifs à un nom, des adverbes à un adjectif, de façon générale des

déterminants à un déterminé. C'est dans ce cadre que peut s'exercer la créativité de celui qui parle.

Chacune des ces unités de première articulation présente, nous l'avons vu, un sens et une forme vocale ou (phonique). Elle ne saurait être analysée en unités successives plus petites douées de sens : l'ensemble *tête* veut dire « tête » et l'on ne peut attribuer à *tê-* et *-te* des sens distincts dont la somme serait équivalente « à tête ». Mais la forme vocale est, elle, analysable en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer *tête*, par exemple, d'autres unités comme *bête*, *tante* ou *terre*. C'est qu'on désignera comme **la deuxième articulation** du langage. Dans le cas de *tête*, ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres t e t, placées par convention entre barre obliques, donc /tet/. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation : si nous devions faire correspondre à chaque unité significative minima une production vocale spécifique et analysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatibles avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation. » A. Martinet, *Eléments de linguistique générale*, A. Colin, 1980, pp. 13-15.

9. Le signe linguistique

9.1. Signifiant/ Signifié

Nous trouvons dans le CLG les définitions suivantes de ces trois concepts fondamentaux de la linguistique (p : 98-101)

« Nous appelons signe la combinaison du concept et de l'image acoustique : mais dans l'usage courant ce terme désigne généralement l'image acoustique seule, par exemple un mot (arbor, etc.). On oublie que si arbor est appelé signe, ce n'est qu'en tant qu'il porte le concept "arbre", de telle sorte que l'idée de la partie sensorielle implique celle du total.

L'ambiguïté disparaîtrait si l'on désignait les trois notions ici en présence par des noms qui s'appellent les uns les autres tout en s'opposant. Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total, et de remplacer concept et image acoustique respectivement par signifié et signifiant. Le lien unifiant le signifiant et le signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe linguistique est arbitraire. Ainsi l'idée de "sœur" n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons s-ö-r qui lui sert de signifiant ; il pourrait être aussi bien représenté par n'importe quel autre : à preuve les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes. Le mot arbitraire appelle aussi une remarque. Il ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant (on verra plus bas qu'il n'est pas au pouvoir de l'individu de rien changer à un signe une fois établi dans un groupe linguistique) ; nous voulons dire qu'il est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité. »

9.2. Les caractéristiques du signe linguistique

A. Immutabilité du signe : si par rapport à l'idée qu'il représente, le signifiant apparaît comme librement choisi, en revanche, par rapport à la communauté linguistique qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé. La langue ne peut donc pas être assimilée à un contrat pur et simple. Un état de langue donné est toujours le produit de facteurs historiques, et ce sont ces facteurs qui expliquent pourquoi le signe est immuable, c'est à dire, résiste à toute substitution arbitraire.

Résistance de l'inertie collective à toute innovation linguistique : la langue est à chaque moment l'affaire de tout le monde. Elle subit sans cesse l'influence de tous.

Si la langue a un caractère de fixité, ce n'est pas seulement parce qu'elle est attachée au poids de la collectivité, c'est aussi parce qu'elle est située dans le temps.

B. Arbitraire du signe

C'est parce que le signe est arbitraire qu'il ne connaît d'autre loi que celle de la tradition, et c'est parce qu'il se fonde sur la tradition qu'il peut être arbitraire.

En même temps, il y a mutabilité du signe : le temps altère le signe. En fait, le signe est dans le cas de s'altérer parce qu'il se continue. Le principe d'altération se fonde sur le principe de continuité. Les facteurs d'altération aboutissent à un déplacement du rapport entre le signifié et le signifiant.

La continuité du signe dans le temps, lié à l'altération dans le temps, est un principe de la sémiologie générale.

10.Axe paradigmatic/ Axe syntagmatic

Le chapitre du CLG traitant des rapports syntagmatiques et des rapports associatifs pose la question de savoir si les phrases appartiennent à la langue ou à la parole. A certains endroits du cours, les phrases se situent clairement en dehors de la langue, elles appartiennent à la parole. Mais certains passages nous indiquent que ce fait reste incertain pour Saussure.

Saussure dit au début du chapitre, " dans un état de langue, tout repose sur des rapports" (p.171). Ces rapports se dérouleraient dans deux sphères distinctes et correspondraient à " deux formes de notre activité mentale, toutes deux indispensables à la vie de la langue " (ibid.) A ce point de la discussion, nous nous permettrons une mise en relation entre " activité mentale " et " pensée ". Manifestement, la pensée est une activité mentale. Ne doit-on pas en déduire que le fonctionnement de la langue est subordonné à celui de la pensée ?

Ces deux sphères seraient chacune génératrices d'un ordre de valeurs (Ibid.) " D'une part, dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue " (ibid.) Il s'agit précisément de rapports syntagmatiques. Et d'autre part, " en dehors du

discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire " pour former des rapports associatifs (plus tard dénommés paradigmatiques). Pour différencier ces deux types de rapports, qui sont au demeurant de nature radicalement distincte, Saussure, nous rappelle que " le rapport syntagmatique est in praesentia ; il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective " (le syntagme). " Au contraire, le rapport associatif unit des termes in absentia dans une série mnémonique virtuelle ".

Par la suite, Saussure admet que la phrase est le type par excellence du syntagme. Celle-ci appartenant à la parole et non à la langue, il pose la question de savoir si le syntagme relève lui aussi de la parole. Il répond par la négative et opère une distinction entre les syntagmes construits sur des formes régulières et ceux construits sur des formes irrégulières. Il considère que les premiers relèvent de la langue et non de la parole. Néanmoins, il ajoute : " mais il faut reconnaître que dans le domaine du syntagme il n'y a pas de limite tranchée entre le fait de langue, marque de l'usage collectif, et le fait de parole, qui dépend de la liberté individuelle. Dans une foule de cas, il est difficile de classer une combinaison d'unités, parce que l'un et l'autre facteurs ont concouru à produire, et dans des proportions qu'il est impossible de déterminer. " (p.173.)

En ce qui concerne les rapports associatifs, Saussure considère que " l'esprit saisit la nature des rapports qui les relient [les termes] dans chaque cas et crée par là autant de séries associatives qu'il y a de rapports divers ". Là encore, l'intervention du sujet parlant est manifeste.

Saussure nous a donc montré que " l'ensemble des différences phoniques et conceptuelles qui constitue la langue résulte de deux sortes de comparaisons ; les rapprochements sont tantôt associatifs, tantôt syntagmatiques " (p.176). Selon lui, " les regroupements de l'un et l'autre ordre sont, dans une large mesure, établis par la

langue ; c'est cet ensemble de rapports usuels qui la constitue et qui préside à son fonctionnement ".

A ce point de l'argumentation, Saussure en déduit que si, dans la langue, tout revient à des différences, " tout revient aussi à des regroupements.

Il poursuit en précisant que " entre les groupements syntagmatiques, il y a un lien d'interdépendance ; ils se conditionnent réciproquement. En effet la coordination dans l'espace contribue à créer des coordinations associatives, et celles-ci à leur tour sont nécessaires pour l'analyse des parties du syntagme ".

Pour Saussure, tous les types de syntagmes sont conservés en mémoire et " au moment de les employer, nous faisons intervenir les groupes associatifs pour fixer notre choix. Quand quelqu'un dit marchons ! il pense inconsciemment à divers groupes d'associations à l'intersection desquels se trouve le syntagme marchons ! ". Ce type de fonctionnement ne nous semble pas très vraisemblable. Cela supposerait une charge cognitive excessivement importante qui ne nous permettrait probablement pas de parler à la vitesse où nous parlons.

Pour compléter cette description du fonctionnement de la langue, Saussure en arrive au principe de l'arbitrarité relative du signe. En effet, celle-ci intervient à point nommé pour apporter une certaine cohérence dans un système quelque peu anarchique. Ainsi le caractère arbitraire du signe aurait-il une limite, ce qui permettrait à la langue de s'organiser selon un principe qui lui serait propre. " Le principe fondamental de l'arbitraire du signe n'empêche pas de distinguer dans chaque langue ce qui est radicalement arbitraire, c'est-à-dire immotivé, de ce qui ne l'est que relativement. Une partie seulement des signes est absolument arbitraire ; chez d'autres intervient un phénomène qui permet de reconnaître des degrés dans l'arbitraire sans le supprimer : le signe peut être relativement motivé. ".

Saussure accorde d'ailleurs beaucoup d'importance à ce caractère relatif de l'arbitraire car il considère que : " tout ce qui a trait à la langue en tant que système demande [...] à être abordé de ce point de vue, qui ne retient guère les linguistes : la limitation de l'arbitraire. C'est la meilleure base possible. En effet tout le système de la langue repose sur le principe irrationnel de l'arbitraire du signe qui, appliqué sans restriction, aboutirait à la complication suprême ; mais l'esprit réussit à introduire un principe d'ordre et de régularité dans certaines parties de la masse des signes, et c'est là le rôle du relativement motivé. Si le mécanisme de la langue était entièrement rationnel, on pourrait l'étudier en lui-même ; mais comme il n'est qu'une correction partielle d'un système naturellement chaotique, on adopte le point de vue imposé par la nature même de la langue, en étudiant ce mécanisme comme une limitation de l'arbitraire ". (p.183.) Voilà bien tout le problème de la linguistique exposé ici : le système de la langue est naturellement chaotique. Saussure nous explique que ce mécanisme de la langue, qui consiste en une organisation basée sur la motivation des signes par rapport aux autres signes, ne saurait être étudié en lui-même car il n'intervient que partiellement dans le fonctionnement de la langue.

10.1. Synchronie et diachronie

Nous avons distingué deux versants indissociables de la recherche linguistique : linguistique générale et linguistique descriptive, tournée vers l'étude des langues particulières. Nous n'avons pas pris en compte la dimension temporelle des langues. Or celles-ci sont des réalités foncièrement historiques, en transformation constante. Elles peuvent être étudiées à un moment donné (perspective synchronique) ou à travers leur évolution (perspective diachronique). C'est depuis le structuralisme qu'on oppose linguistique diachronique (ou historique) et linguistique synchronique ; mais il s'agit de deux points de vues complémentaires et inséparables sur une langue, non de deux disciplines distinctes.

a. La diachronie dans la synchronie

Les langues considérées dans une synchronie données sont en fait des systèmes hétérogènes où coexistent diverses strates temporelles. L'usage cultivé de la langue

tend à maintenir des formes qui ne sont plus usitées orales courantes. À l’opposé, ce qu’on appelle de manière impropre l’usage « familier » anticipe bien souvent sur ce qui sera la forme dominante ultérieure : on prononce aujourd’hui *oua* ce qui s’écrit *oi*, mais cette prononciation a longtemps été jugée populaire, les élites préférant le prononcer *oué* jusqu’au XIX^e siècle.

b. Le découpage des synchronies

La délimitation d’une synchronie est une tâche très délicate. Est-ce que le français de 1820 appartient à une autre synchronie que celui de 1870 ? En fait, le découpage d’une synchronie dépend des phénomènes étudiés. Car l’évolution ne se fait pas à la même vitesse pour tous les plans de la langue :

- Une part importante du lexique est très sensible aux changements qui interviennent dans la société, qu’il s’agisse de l’apparition de mots nouveaux ou de nouvelles significations pour les mots existants ;

- En revanche, la syntaxe et la morphologie évoluent plus lentement, surtout quand la langue est écrite : sauf bouleversements historiques de grande ampleur, on imagine mal les terminaisons du présent ou de l’imparfait de l’indicatif se modifier en quelques décennies. Mais sur une longue période il se produit parfois des transformations globales du système grammatical : il en fut ainsi quand on est passé d’un latin avec des déclinaisons et un ordre libre des mots à des langues romanes dépourvues de déclinaisons.

10.2. Le changement linguistique

A. Une cause interne au système ?

La linguistique diachronique analyse le changement linguistique : d’où provient une innovation ? Pourquoi et comment s’impose-t-elle ? Est-ce pour des raisons internes au système ou pour des raisons sociologiques qu’une langue change ? André Martinet (*Économie des changements phonétiques*, 1955) a défendu la thèse que l’évolution phonologique d’une langue ne se faisait pas de manière aléatoire mais s’expliquait par la nécessité pour son système de trouver une stabilité optimale, en réduisant ses déséquilibres. D’autres linguistes préfèrent mettre l’accent sur des

mécanismes sociaux : par exemple un groupe peut imiter la prononciation d'un autre, jugée plus prestigieuse.

B. Deux tendances contraires

Pour expliquer le changement on invoque souvent le principe du moindre effort : les locuteurs confondent certaines formes phonétiquement très proches, simplifient des constructions syntaxique compliquées (par exemple en français les relatives en dont se voient supplantées par celles en que : « le garçon que je t'ai parlé »), etc. cette tendance au moindre effort du locuteur est contrebalancée par une autre, qui pousse à ne pas compromettre la compréhension, c'est-à-dire le moindre effort de l'auditeur. De là une disposition, à maintenir des différences entre les formes : si en français le voyelle de blanc et celle de blond se confondaient, on perdrait la distinction entre de nombreux mots. En revanche, si la voyelle de brin et celle de brun sont aujourd'hui confondues dans l'usage, c'est parce que cette simplification ne compromet pas la communication. L'opposition phonologique entre les voyelles transcrites par les graphies in et un a en effet un rendement faible (il n'y a que peu de mots qui sont distingués grâce à cette opposition). Pour évaluer le rendement d'une opposition on doit tenir compte de la fréquence des mots et de leur valeur morphosyntaxique : si deux sons phonétiquement proches jouent un rôle morphologique important (s'ils servent par exemple à distinguer le singulier et le pluriel), ils résisteront mieux au changement.

11. Valeur linguistique

L'unité et la valeur linguistiques

Dans le chapitre sur les entités concrètes de la langue, Saussure nous rappelle que les " signes dont la langue est composée ne sont pas des abstractions, mais des objets réels " (p.144). L'entité linguistique, ou le signe, " n'existe que par association du signifiant et du signifié " (ibid.) De plus, cette entité " n'est complètement déterminée que lorsqu'elle est délimitée, séparée de tout ce qui l'entoure sur la chaîne phonique ".

A ce point du texte, Saussure associe les termes d'entité et d'unité linguistiques. Saussure considère que l'unité linguistique ne saurait se baser sur les mots. Elle ne saurait pas davantage se baser sur les phrases. Saussure en arrive alors à la conclusion suivante : " lorsqu'une science ne présente pas d'unités concrètes immédiatement reconnaissables, c'est qu'elles n'y sont pas essentielles " (p.149). Nous voici maintenant devant un caractère de la langue jusqu'alors inconsideré : " elle ne présente pas d'unités perceptibles de prime abord, sans qu'on puisse douter cependant qu'elles existent et que c'est leur jeu qui la constitue " (Ibid.) Ce jeu, le mécanisme linguistique, " roule tout entier sur des identités et des différences, celles-ci étant la contrepartie de celles-là " (p.151).

Revenant à la question des unités linguistiques, Saussure considère qu'elles se confondent avec la notion de valeur. C'est de ce côté-ci qu'il considère judicieux d'aborder le problème de l'unité. Pour Saussure, la langue n'est précisément qu'un " système de valeurs pures ". C'est afin de démontrer cette hypothèse, qu'il fait intervenir la pensée et le son dans le fonctionnement de la langue, comme nous l'avons vu plus haut.

Pour Saussure, la notion de valeur diffère de la signification. Il ajoute qu'elle en est sans doute un élément. Plus précisément, l'auteur distingue la valeur de la signification en considérant que la " signification n'est que la contrepartie de l'image auditive à l'intérieur du signe mais le signe lui-même est aussi la contrepartie des autres signes de la langue " (p.159). Cela revient à ajouter une dimension supplémentaire pour la notion de valeur par rapport à celle de signification. La signification serait un élément du signe pris en lui-même alors que la valeur serait un élément du signe considéré parmi un ensemble de signe (la langue). La langue est donc un " système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée des autres " (p.159). Saussure ajoute, pour expliciter l'idée de valeur, que " même en dehors de la langue, toutes les valeurs sont toujours constituées par :

1. une chose dissemblable susceptible d'être échangée contre celle dont la valeur est à déterminer
2. des choses similaires qu'on peut comparer avec celle dont la valeur est en cause. " (p.159.)

Poussant plus avant la relation entre valeur et signification, Saussure estime que la signification n'existe que parce que les valeurs existent.

Le jeu constitutif de la langue reposerait tout entier sur les différences : " dans la langue, il n'y a que des différences [...] qu'on prenne le signifié ou le signifiant, la langue ne comporte ni des idées ni des sons qui préexisteraient au système linguistique, mais seulement des différences conceptuelles et des différences phoniques issues de ce système " (p.166). Cela revient donc à dire que chaque terme n'existe que par rapport aux autres termes de la langue. Nous ne pourrions donc pas considérer que la pensée puisse avoir des " idées distinctes " hors de la langue, puisque c'est cette dernière, et elle seule, qui permettrait leur formation.

Plus loin, Saussure relativise l'aspect différentiel de la langue en précisant que " dès que l'on considère le signe dans sa totalité, on se trouve en présence d'une chose positive dans son ordre " (p.166). Il dit encore que le système linguistique " est une série de différences de sons combinées avec une série de différences d'idées : mais cette mise en regard d'un certain nombre de signes acoustiques avec autant de découpures faites dans la masse de la pensée engendre un système de valeurs ; et c'est ce système qui constitue le lien effectif entre les éléments phoniques et psychiques à l'intérieur de chaque signe. Bien que le signifié et le signifiant soient, chacun pris à part, purement différentiels et négatifs, leur combinaison est un fait positif " (p.166) . " Dans la langue, comme dans tout système sémiologique, ce qui distingue un signe, voilà tout ce qui le constitue. C'est la différence qui fait le caractère, comme elle fait la valeur et l'unité. " (p.168.)

Nous arrivons à cette terrible conclusion qui devrait faire frémir tous les 'mathématophobes' : " la langue est pour ainsi dire une algèbre qui n'aurait que des termes complexes " (p.168).

Avant d'aller plus loin pour découvrir les règles qui régissent cette algèbre, arrêtons-nous un moment sur une citation de la page 167 qui nous apprend que " toute différence idéale aperçue par l'esprit cherche à s'exprimer par des signifiants distincts, et deux idées que l'esprit ne distingue plus cherchent à se confondre dans le même signifiant ". Ce qui nous intéresse ici, c'est la notion d'esprit, et son rapport avec la pensée. On nous dit que l'esprit perçoit des différences idéelles, et par conséquent des idées, mais qu'est-ce que l'esprit par rapport à la pensée, dans ce contexte, et comment distinguer clairement l'un de l'autre ? Par ailleurs, si l'esprit distingue des idées, c'est que celles-ci ont une existence en dehors de la langue, voire qu'elles la précèdent.

12. Les fonctions du langage :

Le langage verbal, qu'il soit parlé ou qu'il soit écrit, est en partie communication ; ce degré de communication peut varier d'une **situation** à une autre : il peut être très élevé dans une conversation ou un dialogue et il peut être très bas dans un cours ou un monologue. La communication verbale est une situation constituée par plusieurs facteurs caractéristiques ; une **fonction** de communication est le rôle que joue un facteur ou sa mise en œuvre et l'effet qui en résulte dans la situation.

12.1 Le site et la fonction dénotative

Le **site**, c'est ce qui est en question, c'est ce dont il est question ; c'est de quoi ou de qui l'on parle : c'est le communicant de la troisième personne ou la troisième personne grammaticale. Le site peut être verbal ou non, linguistique ou extra-linguistique. Le site linguistique, c'est le **contexte**, qui comprend le **texte**, c'est-à-dire

ce qui est repéré, et le **cotexte**, c'est-à-dire ce qui le repère (à gauche ou à droite, avant ou après) du texte ; selon le découpage ou la segmentation, le texte peut être une syllabe, un mot, une phrase, un paragraphe, un poème, un roman, etc. : sa longueur est inversement proportionnelle à celle du cotexte. Le site extralinguistique, c'est le monde humain et non humain, animal et non animal ; c'est le **référent**.

Le référent peut être quelqu'un ou quelque chose. Le rapport entre le (co)texte et le référent est la **référence** sémantique ou logique, alors que le rapport entre le texte et le co(n)texte ou la situation d'énonciation est le **repérage** grammatical; le repérage ne concerne donc pas uniquement le site et la référence est un élément du repérage...La **fonction dénotative**, dite aussi référentielle ou cognitive, est la fonction de communication centrée sur ce facteur qu'est le site; elle est dominée par la transmission d'information or par la dénotation. Elle domine l'épopée et le roman traditionnel en littérature fictionnelle, l'essai en littérature non fictionnelle, l'information journalistique des nouvelles, un art non littéraire comme la peinture figurative et la photographie ou l'illustration. La fonction dénotative est concentrée sur les noms, qui sont toujours de la troisième personne, et sur le pronom personnel "il", qui est le principal *débrayeur* et qui est la personne délocutive (ou non interlocutive). La fonction dénotative est donc la fonction de *délocution*, c'est-à-dire de *débrayage*, de la communication verbale.

12.2 Le destinataire et la fonction émotive

Le **destinateur**, c'est celui ou ceux qui envoient un message : s'il parle, c'est un *locuteur*; s'il écrit, c'est un *scripteur*; s'il raconte, en parlant ou en écrivant, c'est aussi un *narrateur* (observateur et informateur).

C'est un émetteur-énonciateur : c'est le communicant de la première personne et c'est donc l'origine -- *l'embrayage* -- de la situation de communication ; celle-ci ne se confondant pas avec la situation d'énonciation, dont l'origine peut bien être le débrayage... L'acte de langage est un acte de *locution* -- parler -- qui est à la fois

allocution -- parler à -- et *illocution* -- parler pour -- et c'est là la destination de l'énonciation : la première personne (locutive) et la deuxième personne (allocative) sont dans un rapport interlocutif.

La **fonction émotive** (ou expressive) est la fonction de communication centrée sur le facteur qu'est le destinataire ; elle est dominée par l'émotion ou l'expression (avec ou sans intention). Impression, elle domine le poème lyrique en littérature fictionnelle, les mémoires, le journal intime, la confession ou l'autobiographie en littérature non fictionnelle, le courrier du lecteur et un art non littéraire comme la musique chantée ou dansée. Concentrée sur le pronom de la première personne, sur "je" ou "nous" et d'autres *embrayeurs*, la fonction émotive caractérise l'expression émotionnelle, c'est-à-dire *l'élocution* en tant que celle-ci est marquée par l'exclamation ou l'interjection ou par l'intonation ; **l'intonation** est l'articulation expressive -- le rythme, le débit, l'accent, le tempo -- de l'élocution. Alors que la fonction dénotative est débrayage et détente, la fonction émotive est embrayage et tension, attente et entente, et elle est ainsi toujours renvoi à la situation d'énonciation, comme l'est la fonction conative.

12.3 Le destinataire et la fonction conative (ou vocative)

Le **destinataire**, c'est celui ou ceux à qui le destinataire envoie un message : s'il écoute, c'est un *allocutaire* ; s'il lit, c'est un *lecteur* ; s'il est celui à qui on raconte une histoire, c'est un *narrataire*. C'est un récepteur-énonciataire et c'est le communicant de la deuxième personne, évidemment susceptible de prendre la parole à son tour et de devenir première personne ; c'est pourquoi le destinataire et le destinataire sont des interlocuteurs, des co-locuteurs ou des co-énonciateurs. Dans *l'interlocution*, la **fonction conative**, dite aussi vocative ou impérative ; est centrée sur le destinataire ; elle est dominée par l'invocation, la convocation ou la provocation. Si, dans cette interpellation, l'interlocution vise à faire agir ou réagir le destinataire ; elle est alors *perlocution*. La fonction conative domine la pièce de théâtre en littérature fictionnelle, la

correspondance en littérature non fictionnelle, la prière, le courrier du cœur, la chronique, l'éditorial, le sermon, le discours politique, l'annonce publicitaire, la recette, le mode d'emploi et sans doute un art non littéraire comme la bande dessinée. Il peut y avoir action sur le destinataire par l'argument, la directive, le conseil, l'ordre, la menace, etc. Nommer, prénommer, s'adresser sont des *vocatifs* caractéristiques de la fonction conative, ainsi que des *impératifs*. La fonction conative est concentrée sur le pronom de la deuxième personne, "tu" ou "vous" et leurs marques. Les fonctions conative, émotive et dénotative constituent le tronc de la situation d'énonciation, qui (dé)borde toute la (situation de) communication. Ce qui veut dire que l'information contenue dans le message n'est qu'un élément dans toute cette situation et que le site, donc le contexte, fait partie de la situation ; le site est le *prétexte* de la situation. Les trois dernières fonctions concernent le site ou l'ensemble de la situation.

12.4. Le message et la fonction connotative

Le **message** est l'*objet* de la communication ; il en est le contenu contextuel et la forme textuelle. La **fonction connotative**, dite aussi fonction poétique, rhétorique ou esthétique, est centrée sur le message et plus particulièrement sur sa forme textuelle ; elle est concentrée sur le message en tant que tel... La fonction connotative, en partie caractéristique de la poéticité, ne spécifie pas la littérature : il ne faut pas confondre la *poéticité* et la *littérarité*, ni non plus la littérarité et la littérature. Dominée par la répétition ou la redondance de l'information, la fonction connotative domine la poésie en vers, les slogans politiques et publicitaires et peut-être même la musique. La *connotation* est à la dénotation ce que la fonction connotative est à la fonction dénotative : en littérature, quand ce n'est pas l'une qui domine, c'est souvent l'autre ; mais la fonction dénotative est toujours présente.

12.5. Le code et la fonction métalinguistique

Le **code** est un ensemble de signes et de règles de combinaison de ces signes par lequel il y a encodage par le destinataire et décodage par le destinataire ; le code

doit être commun, au moins en partie, au destinataire et au destinataire : une langue est un tel code et il y en a beaucoup d'autres. La **fonction métalinguistique** est centrée sur le code. Elle est dominée par l'explicitation et la précision et elle domine la didactique, la linguistique, la logique, la science et un jeu comme les mots croisés. Il y a **métalangue** quand la langue parle consciemment d'elle-même, ayant recours à la définition ou à la périphrase ; mais il n'y a pas d'autre *métalangage* que le langage lui-même : le *métalinguistique* n'est pas le *métalangage*. D'autre part, il faut appeler «épilinguistique» l'activité métalinguistique inconsciente ; il n'y a pas de langue sans *épilangue* : la langue est déjà sa théorie. Enfin, la fonction métalinguistique, comme la fonction connotative à laquelle elle s'oppose, est inséparable de la fonction dénotative ou de la fonction émotive et de la fonction conative ; fonctions dont elle n'est qu'un mode ou une modalité d'énoncé.

12.6. Le canal et la fonction phatique

Alors que le code est en quelque sorte déjà le *projet* de communication, le canal en est le *trajet* ; le canal de communication est la voie de circulation du message par des moyens sonores ou visuels, visibles ou invisibles : c'est l'instrument du *contact*. La **fonction phatique** est centrée sur le canal, en vue d'entretenir et de maintenir le contact, et elle est concentrée dans les phatèmes. C'est la première fonction acquise par les enfants et elle n'est pas absente chez les animaux (comme les oiseaux parleurs, par exemple). En général, la fonction phatique ponctue la conversation ; elle est essentielle au dialogue et on la retrouve dans les formules de salutation, les formules d'apostrophe, les morphèmes phatiques et les interjections ; mais les interjections que sont les onomatopées sont plutôt de l'ordre de la fonction émotive, comme les jurons d'ailleurs.

Alors que la fonction connotative est ludique, la fonction phatique est presque magique : il n'y a pas de communication sans fonction phatique. L'entretien et le maintien du contact, par lequel il y a *emphase* et *empathie*, distingue le langage de la communication : c'est parce qu'il y a *incommunication* dans le langage qu'il y a

communication. Ainsi la fonction phatique est-elle en quelque sorte *a-locution* et *dé-locution*; c'est la fonction déterminante de la communication, même si elle est rarement dominante, parce que c'est justement l'écart -- l'*é-norme* : l'affect -- entre le langage et la communication. Contact, la fonction phatique l'est jusque dans la fonction dénotative, par les *anaphores* que sont les débrayeurs, et jusque dans les fonctions émotive et conative, par les *déictiques* que sont les embrayeurs ; alors que les anaphores sont en contact avec le site, les déictiques le sont avec la situation : ce contact, par le débrayage anaphorique ou l'embrayage déictique, est plus ou moins direct ou immédiat... Plutôt, donc, que de parler de *fonction* phatique, il faudrait parler de *jonction* (em) phatique et (em)pathique, par laquelle les *facteurs* de la communication débordent toute *fonction* de (la) communication et ce, à cause de la situation d'énonciation. C'est pourquoi la fonction phatique est finalement et fondamentalement la racine de la communication.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages de référence :

BENVENISTE, Emile (1966), *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.

JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale : Les fondations du langage*. Paris : Les Editions de Minuit.

MARTINET, André (1974), *Éléments de linguistique générale*. Paris : A. Colin.

SAUSSURE, Ferdinand de (1995), *Cours de linguistique générale*. 4e éd., Paris : Editions Payot.

2. Manuels :

BAYLON, Christian et FABRE, Paul (1995), *Initiation à la linguistique*. Paris : Nathan.

BOYSSON-BARDIES, Bénédicte de (2003), *Le langage, qu'est-ce que c'est ?* Paris : Odile Jacob.

LECLERC, Jacques (1989), *Qu'est-ce que la langue ?* (2e édition), Laval : Mondia.

MAINGUENEAU, Dominique (1996), *Aborder la linguistique*. Paris : Éditions du Seuil.

SOUTET, Olivier (1995), *Linguistique*. PUF, coll. Premier Cycle.

Walter, Henriette (1994), *L'Aventure des langues en Occident. Leur origine, leur histoire, leur géographie*. Paris : Robert Laffont.

YAGUELLO, Marina (1981) *Alice au pays du langage : pour comprendre la linguistique*. Paris : Seuil.

YAGUELLO, Marina (1988), *Catalogue des idées reçues sur la langue*. Paris : Éditions du Seuil.

3. Dictionnaires de linguistique :

MOUNIN, Georges (2004), *Dictionnaire de la linguistique*. Éd. PUF.

DUBOIS, Jean et al. (1994), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

DUCROT, O. SCHAEFFER J – M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Ed. Du Seuil